L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 6 NOVEMBRE.

Le Procès du maréchal Bazaine.

PREMIER CONSEIL DE GUERRE.
SIÉGEANT AU GRAND TRIANON.

Présidence de M. le duc d'Aumale.

Audience du 15 Octobre.

— Suite —

D. Vous avez accueilli les ouvertures qui vous étaient faites par cet inconnu et vous êtes entré en pourparlers avec lui. Vous a-t-il montré le laisser-passer prussien qui lui avait permis d'arriver jusqu'à vous?

R. Non, monsieur le président.

D. Vous avez eu avec cet individu deux entrevues, les 24 et 25 septembre; ces entrevues ont-elles eu lieu en présence de témoins?

R. M. le colonel Boyer a été présent qui partie à ces entrevues.

D. Cet individu se disait envoyé par qui?

R. Il a dit venir de la part de l'impératrice.

D. Vous en êtes très certain. Et quels pouvoirs vous a-t-il montrés?

R. Il m'a montré des photographies, sur l'une desquelles était la signature du prince impérial.

D. N'avez-vous pas parlé de votre correspondance avec le prince Frédéric?

R. Non.

D. Vous aviez reçu à ce moment deux lettres pour le moins, du prince Frédéric-Charles. Vous n'avez pas parlé de ces lettres, mais c'est où les traduisant que vous avez demandé à Régnier si le gouvernement royal reconnaissait un autre gouvernement que celui de l'empereur?

R. Je n'ai pas fait cette question à Régnier.

D. Régnier vous a-t-il montré le laisser-passer qu'il tenait de M. de Bismark?

R. Oui.

D. Ne vous a-t-il pas fait une demande?

R. Il m'a demandé ma photographie, je n'en avais pas; alors il m'a prié de mettre ma signature à côté de celle du prince impérial.

D. Et il vous a dit que cette signature serait la preuve du pouvoir qu'il tenait de vous.

R. Mais je ne lui donnais aucun pouvoir.

D. Régnier s'était introduit à l'aide d'une signature; en mettant la vôtre à côté, vous sembliez lui octroyer un pouvoir nouveau, le charger d'une mission en réponse à la mission qu'il était venu remplir auprès de vous: vous deviez craindre de donner à cet individu une autorité qu'il ne devait pas avoir, donner à ses paroles, à ses notes, une autorité précieuse pour lui.

R. L'idée ne m'en est pas venue le moins du monde.

D. Ainsi il ne vous est pas venu à l'idée qu'à l'aide de ces deux signatures il pourrait donner aux renseignements qu'il aurait pu surprendre dans ses entretiens avec vous une authenticité de nature à servir à l'ennemi dans certaines circonstances.

R. Je n'ai pas eu un moment cette pensée.

D. Je dois vous faire remarquer quelle en a été la conséquence. Cependant vous aviez à ce moment du pain pour 30 jours, du biscuit pour 10, du fromage pour 14, les autres provisions manquaient dans les mêmes proportions et il ne vous restait de vivres que pour 27 jours, de ce que vous appelez les vivres pleins. Vous avez dit, et Régnier a répété que vous ne pourriez qu'à grande difficulté atteindre le 28 octobre.

R. Je n'ai pas donné ces renseignements à Régnier.

D. Eh bien, c'est ce que j'avais l'honneur de vous faire remarquer que vous n'avez pas craint en livrant votre signature à Régnier de donner une authenticité aux renseignements qu'il pouvait surprendre dans une conversation et répéter ensuite. Le maréchal ne répond pas: M. le président continue.

D. Régnier vous a demandé l'autorisation de communiquer avec le maréchal Canrobert et le général Bourbaki?

R. Oui, M. le président.

D. Régnier ne vous a-t-il pas demandé ensuite d'autoriser Canrobert et Bourbaki à se rendre auprès de l'impératrice?

R. Oui, monsieur le président.

D. Vous y avez consenti.

R. J'ai consenti, ces messieurs ayant toute liberté d'accepter ou de refuser.

D. Pourriez-vous nous dire, monsieur le maréchal, quels résultats au point de vue de la défense de Metz, de l'honneur de l'armée que vous commandiez et du salut de la patrie, vous attendiez de la mission qui devait vous amener au maréchal Canrobert ou au général Bourbaki? Car je dois vous faire observer qu'un maréchal de France, un commandant de corps d'armée ne pouvait quitter une armée placée dans la situation où était l'armée de Metz, sans quel l'autorisation du général en chef de cette armée ne devînt l'équivalent d'un ordre et ne fît peser par conséquent sur lui la responsabilité de ce voyage et de ses résultats.

R. J'ai cru dans l'intérêt de l'armée qu'il était sage de s'entendre avec l'impératrice régente et de lui demander des instructions relativement à l'armée du Rhin et à la place de Metz.

D. Vous avez pensé qu'une communication aussi vague que celle faite par Régnier et dans des circonstances aussi graves vous donnait le droit d'autoriser un maréchal de France et un général commandant un corps d'armée d'abandonner le poste qui lui avait été confié?

M. le maréchal Bazaine fait un signe d'assentiment.

D. Vous avez fait appel au maréchal Canrobert d'abord, puis au général Bourbaki: le maréchal ayant refusé de sortir avec Régnier, le général y a consenti.

R. Oui, monsieur le président. Ces messieurs ont causé avec Régnier, et le général Bourbaki m'a dit très loyalement: "J'accepte, j'irai."

D. Cependant, il vous a demandé un ordre écrit?

R. C'est seulement le surlendemain qu'il m'a parlé d'un ordre écrit.

D. Et vous avez donné un ordre daté du 15 qui était ainsi conçu:

L'impératrice régente ayant mandé près de sa personne M. le général Bourbaki, commandant la garde impériale, cet officier général est autorisé à se rendre auprès de Sa Majesté.

Metz, le 15 septembre 1870.

Le maréchal commandant en chef,
BAZAINE.

D. Il existe entre cet ordre et celui que je trouve reproduit dans votre livre sur l'armée du Rhin une variante qui a sa valeur; il y est dit: "L'impératrice régente désirant avoir auprès d'elle, je n'insiste pas, mais vous sentez parfaitement que ces mots sont loin d'avoir la valeur de l'expression: "L'impératrice ayant mandé." qui se trouve dans l'ordre véritable.

R. Je ne m'explique pas comment cette erreur a pu se glisser dans mon travail: mais veuillez me permettre une petite observation. Cet ordre n'est pas du 15, mais du 25. C'est le 25 que je l'ai reçu à Bourbaki. Du reste ça n'a pas d'importance.

D. Avez-vous pensé à vous assurer que si du général français sortait de votre camp par les lignes prussiennes, il serait autorisé à les franchir de nouveau pour rentrer?

R. Je n'avais aucune assurance, mais je croyais qu'il pourrait rentrer.

D. Avez-vous pu prendre, ou avez-vous du moins cherché à prendre quelques garanties pour être bien éclairé sur le résultat du voyage que vous donniez l'autorisation de faire à cet officier général, commandant un corps d'armée, commandant de la garde impériale?

R. Quelles garant es!

D. Vous autorisiez un commandant de corps à sortir de la place de Metz; je vous demande si, avant de lui donner une autorisation pareille, vous aviez cherché à vous assurer soit qu'il pût rentrer, soit qu'il pût, ce qui était de la dernière importance, vous éclairer sur le résultat de ce voyage qu'il vous eût été peut-être très utile de connaître?

R. Évidemment. Il devait écrire à Vernéville, où se trouvait le colonel de Vernéville, blessé le 18. Mais, dans ma conscience, je croyais qu'il reviendrait quelques jours après, et qu'il devait y avoir une entente entre le gouvernement allemand et la régente, pour arriver à un armistice.

M. le président.—J'aurai à vous interroger sur la nature de la mission que vous aviez donnée au général Bourbaki. Ce sera l'objet des questions qui vous seront posées au début de la prochaine séance.—Vous pouvez vous retirer.

Audience du 17 octobre.

—Suite de l'interrogatoire.—

M. le président.—Je vais, monsieur le maréchal, vous interroger sur les relations que vous avez eues ou que vous avez essayé d'avoir avec le gouvernement de la Défense nationale, sur les communications que vous lui avez adressées, sur celles que vous avez reçues de lui: en un mot, sur les moyens dont vous avez fait usage pour combiner vos efforts avec les siens. Le 15 septembre, vous avez adressé au nouveau ministre de la guerre à Paris une première dépêche, dans laquelle vous exposiez votre situation d'une façon très sommaire.

Le greffier donne lecture de cette dépêche:

Il est urgent pour l'armée de savoir ce qui se passe à Paris et en France. Nous n'avons aucune communication avec l'extérieur, et les bruits les plus étranges sont répandus par les prisonniers que nous amène de l'ennemi, qui en propage également de nature alarmante. Il est important pour nous de recevoir des instructions et des nouvelles. Nous sommes entourés par des forces considérables que nous avons vainement essayé de percer août et le 1er septembre.

M. le président.—Cette dépêche n'est jamais arrivée à destination, et vous n'avez eu aucune autre tentative pour vous mettre en rapport avec le gouvernement de la Défense, puisque, jusqu'au 21 octobre, c'est-à-dire jusqu'à l'heure où déjà vous étiez entré en négociations pour la reddition de votre armée, on ne trouve sur vos registres aucune trace de correspondance avec l'extérieur. A cette date du 21 octobre, vous avez envoyé par six émissaires une seconde dépêche qui est arrivée à Tours le 25. La délégation du gouvernement n'ayant pas la clef du chiffre employé pour la rédaction de cette dépêche, chiffre qui était celui de l'armée du Rhin, elle dut, pour la faire traduire, l'expédier à Paris, d'où elle ne revint que le 17 décembre, longtemps après la capitulation de Metz; elle était ainsi conçue:

"A plusieurs reprises, j'ai envoyé des hommes de bonne volonté pour donner à Paris (et à Tours) des nouvelles de l'armée de Metz. Depuis notre situation n'a fait qu'empirer, et je n'ai jamais reçu la moindre communication ni de Paris, ni de Tours. Il serait cependant très utile de savoir ce qui se passe dans la capitale. Car, sans pain, la famine me forcera de rendre un parti dans l'intérêt de la France et de cette armée."

M. le président.—On ne trouve au dossier aucune trace d'autres tentatives faites par vous pour vous mettre en communication avec le gouvernement de la Défense nationale. Le 24 septembre, un moyen excellent vous était offert de vous mettre en rapport avec Tours et Paris, et je ne pense pas que l'ennemi y eût apporté le moindre obstacle. Lorsque le général Bourbaki est sorti de votre camp pour se rendre à Hastings, lui avez-vous donné la mission de se mettre en rapport avec le gouvernement de la Défense nationale, de lui faire part de vos intentions et de prendre ses instructions?

R. Non, monsieur le président, je ne tenais pas alors à me mettre en rapport avec ce gouvernement, puisque j'espérais que des pourparlers de négociations de paix allaient s'ouvrir par l'entremise de l'impératrice, envers qui je me regardais toujours comme lié par mon serment. D'ailleurs, il était inutile de donner des instructions à M. le général Bourbaki, qui est un homme très intelligent et qui savait parfaitement ce qu'il convenait de faire en cette circonstance.

D. Mais si vous ne vouliez pas entrer en relation avec le gouvernement de la Défense nationale, au point de vue politique, du moins était-il de votre devoir de vous concerter avec lui au point de vue militaire, au point de vue de la défense de la patrie.

R. Je n'ai fait au général Bourbaki aucune recommandation en ce sens, parce que je m'en rapportais complètement à lui, et la suite a prouvé que j'avais raison.

D. Oui, le général Bourbaki s'est mis en rapport avec le gouvernement de la Défense, mais le 6 octobre seulement. Je là, un retard, considérable et très préjudiciable aux intérêts du pays, retard qui ne se serait pas produit si vous aviez donné à votre envoyé des instructions précises. J'ajouterai même que votre indifférence ne s'explique pas, car vous négligiez ainsi une occasion de vous procurer des renseignements qui devaient vous être très précieux. Quand vous avez consenti, au moins tacitement, à ce que la garde ne fît pas sérieusement engagée pendant l'absence de son commandant, vous avez montré que vous comptiez sur le retour du général Bourbaki.

R. Je ne savais quand il reviendrait, mais je comptais sur son retour.

D. Quelles communications avez-vous reçues du gouvernement de la Défense nationale.

R. Aucune.

D. Vous n'avez pas reçu, le 13 septembre, une dépêche?

R. Non.

D. Il y a un témoin que le Conseil entendra. Dans votre Ordre du 16, vous avez défini le gouvernement de la Défense sous le nom de Pouvoir exécutif. Vous connaissez le décret de convocation des électeurs?

R. Non.

D. Ah! pardon, le *Courrier de la Moselle* que vous avez reçu contenait le décret.

R. On ne peut pas s'en rapporter à un journal.

—En comparant la nouvelle donnée par le *Courrier de la Moselle*, et les nouvelles apportées plus tard par M. le général Boyer, vous avez pu croire à l'existence d'une Assemblée.

R. Non, si une Assemblée eût existé ou eût été en vue de la formation, nous aurions pris ses ordres. Nous savions ce qui se passait par les journaux allemands.

D. Vous aviez donc plus de renseignements que nous ne supposions! Vous deviez connaître les efforts de résistance faits par le gouvernement de la Défense?

R. Les journaux allemands ne parlaient pas de ces efforts. Du reste, nous ne pouvions nous fixer à eux pour être pleinement renseignés.

D. Vous n'avez pas reçu, fin septembre, une dépêche apportée par l'agent Rissel?

R. Non.

D. Le 3 octobre, n'avez-vous pas fait prévenir le colonel Turnier par l'agent Flahaut, de votre intention de marcher sur Thionville, afin de vous emparer des approvisionnements qu'il y avait été préparés? N'avez-vous pas de plus fait part de cette intention à un officier supérieur qui sera entendu comme témoin?

R. Je ne me rappelle pas la date de cette conversation. Je ne crois pas avoir eu l'intention d'aller à Thionville pour me ravitailler, mais pour sortir du cercle où nous étions enfermés. J'avais toujours l'intention de pousser sur Thionville.

D. N'avez-vous pas donné des instructions pour mettre l'armée en marche le 1er octobre?

R. Oui monsieur le président, mais ce n'était pas pour nous ravitailler.

D. Ce mouvement, il s'aurait pu être le résultat d'une convention; ne se rattache-t-il pas aux incidents Régnier et Boyer?

R. Non.

D. Vous-mêmes rien au des négociations entamées à Ferrières?

R. Nous avons connu les voyages de M. Jules Favre par les récits qui en étaient faits dans les feuilles allemandes: nous savions vaguement qu'à cette époque les Prussiens exigeaient Strasbourg et trois milliards.

D. Ayez-vous eu connaissance des tentatives de négociations faites pour invoquer l'appui des puissances neutres?

R. Nous en avions eu également connaissance par les journaux allemands.

D. Évidemment ces négociations, avez-vous fait ce que vous pouvait le régiment de 1863, c'est-à-dire facilité ces négociations en prolongeant la résistance, et en rendant votre armée plus active?

R. J'ai donné constamment des instructions pour ménager les munitions et les vivres.

D. Mais ne pensez-vous pas qu'il fallait seconder les négociations en donnant aux opérations militaires un caractère plus sérieux, plus général? Ainsi, les ordres donnés pour les batailles de Peltre et de Bellevue, etc., ne semblaient pas indiquer l'intention de provoquer une attaque générale, mais au contraire une sorte de petite guerre.

R. Nous avions plus de 18,000 blessés. Les locaux et les médicaments faisaient presque défaut; je ne pouvais ordonner de grandes opérations, qui auraient eu pour résultat d'augmenter le nombre des malades et qui, au bout d'un certain temps, nous auraient réduits à l'impuissance.

D. Ainsi, vous pensiez qu'il n'était pas utile de faciliter les négociations, qu'il était préférable de ne pas ordonner d'opérations sérieuses qui auraient pu vous rompter du monde, qu'il valait mieux ne faire que des tentatives partielles?

R. Oui, monsieur le président: j'ai pensé qu'il valait mieux conserver l'armée intacte afin qu'elle pût toujours être utile au pays.

(*A continuer.*)

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE.....Directeur.

Jeudi, 6 novembre 1873.

Ouverture de la saison théâtrale.

Débuts de MM. Gueymard—ténor, Louvre—baryton, Hayes, Pellinger, Mmes Parsch—Madlle. chanteuse falcon, Lagye—chanteuse légère, Carlin—Duguzon.

LES HUGUENOTS.

Grand opéra en cinq actes

Paroles de Scribe, musique de Meyerbeer.

Les portes s'ouvriront à 4½ heures. Le spectacle commencera à 7 heures.

7 nov—4f

Théâtre de l'Opéra.

A partir de cette date, 15 octobre, le bureau du contrôle sera ouvert tous les jours de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.

PRIX D'ENTRÉE:

Loges grillées et Premières	$8 00
Loges découvertes des Premières	6 00
Fauteuils des Premières	5 00
Stalles de Parquet	5 00
Stalles des Secondes	1 50
Baignoires du Parquet	5 00
Baignoires des Parterres	6 00
Fauteuils des Troisièmes	75
Troisièmes	50
Quatrièmes	50

31 oct—1m L. PLACIDE CANONGE, Directeur.

Académie de Musique DE BIDWELL.

Pour quelques soirées—Miss Lucille Western.

MERCREDI 5 Nov.	Sur demande, EAST LYNNE.
JEUDI 6 Nov.	Le Drame émouvant THE CHILD STEALER.
VENDREDI 7 Nov.	Au bénéfice de Miss Lucille Western, LEAH THE JEWISH MAIDEN.
MATINÉE SAMEDI 8 Nov.	EAST LYNNE.
SAMEDI soir, 8 Nov.	THE CHILD STEALER.
DIMANCHE soir, 9 Nov.	Grand Double Programme. 5 nov—6f

L'Union Française.

Bureaux, rue St. Louis No. 9, Nouvelle-Orléans.

LES demandes pour TRAVAILLEURS, OUVRIERS et EMPLOYÉS, sont reçues tous les jours, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.

Le Cours d'Anglais gratuit, a lieu régulièrement le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, à 7 heures et demie du soir.

2 sept—4m—24pe

ATTENTION!

Grand Déballage!

G. MONIÉ, No. 14, rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en contrebande) une quantité considérable de PARFUMERIES, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que: Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc.

—Aussi—

Peignes, Brosserie, Articles de Toilette. Beau choix de Jumelles de marine et de théâtre. Savons de qualité supérieure. Savons de latex rouge à 25 la boîte. L'incomparable Poudre de Riz de St. Just. Un lot de Pâtapâtes sans pareils. Il seroit les Cadeaux trouveront l'assortiment le plus complet de tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour leur intérieur.

GROS ET DETAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la femme toujours jeune. Elle a été donnée à MME MONIÉ par une dame californienne morte. Il y a peu de temps, parfaitement conservée, à l'âge de 107 ans.

Nouveau procédé pour tendre les cheveux de toute couleur, salon pour la coiffure des dames

7 nov—1 an—D Me V

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

EPICERIES, VINS, LIQUEURS

ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

17 juill 73—1 an Nlle-Orléans.

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

61.....RUE TCHOUPITOULAS.....61

NOUVELLE-ORLEANS.

30 janv—1an 73

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

73.....VIEILLE-LEVÉE.....73

NOUVELLE-ORLÉANS.

2 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE,

(AGENT.)

A vendre chez:

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée

CAZAUX & VERGNOLE, N° 73 rue de la Vieille-Levée, et

VINCENT BATTOLARA, N° 18 rue Dumaine.

22 oct—1an 1ros

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B. — Ce Bitter est approuvé par l'académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pay

1916v—1a

E. DECHAMPS,

No. 20, de la rue St.-Louis, Nlle.-Orléans.

—Importateur de—

EAUX-DE-VIE ET VINS français, CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSH FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.

LIQUEURS DU PAYS, &c.

Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente du UELEBRE AMER DES PYRÉNÉES.

31JAN.73—1an(?)

TARRANT'S SELTZER APERIENT

LA PLUS GRANDE DES LUTTES.—Les maladies se soulèvent, partout, contre les médicaments qui contiennent des ingrédients métalliques et contre les poisons végétaux; ils croient, pourtant, et ils croient fermement qu'une préparation qui serait en même temps un tonique, un laxatif purgatif, un dépuratif, un sédatif et un régulateur général, est absolument nécessaire dans toutes les maladies; ils en viennent tous à la conclusion que

L'APÉRITIF AU SELTZ EFFERVESCENT, DE TARRANT

est précisément ce qu'il faut. Depuis un an, des milliers de familles l'ont adopté, après avoir abandonné toutes les drogues qu'elles avaient prises jusqu'alors et avaient administrées à leurs enfants.

L'APÉRITIF AU SELTZ EFFERVESCENT DE TARRANT agit merveilleusement dans les cas de débilité, dans les affections nerveuses, dans la constipation, l'indigestion, les rhumatismes et les fièvres.

On le trouve chez tous les pharmaciens.

14 oct—2 mm—v4e

JOS. BRANDNER.

MARCHAND-TAILLEUR,

34, Rue Bourbon, entre Bienville et Bonne. 1mars—1an

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR,

66.....PASSAGE DE LA BOURSE.....6

Entre Bienville et Bonne.

SE charge du règlement des Taxes de Ville d'Etat, arriérées ou non, de la rédaction de recensement, dans les cas où les est ... tours en exagéré la valeur des propriétés imp ... blee de la vérification des actes sur les lieux, etc. S'adresser actuellement hôtel, depuis jusqu'au samedi, à ce Bureau d'occupation, ... pouvoir être reçu ... 6 nov—1m

Mechanics' and Traders

INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes sur l'ancienne ...	$128,081 46
Primes de mer ...	34,810 02
Primes de rivières ...	46,367 57
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872 ...	42,000 00
Total ...	$251,300 05
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année ...	50,125 42
	$211,083 63
Perles payées dans l'année	
Sur les risques d'incendie ...	$64,817 50
Sur les risques de mer ...	17,695 31
Sur les risques de rivières ...	18,831 71—100,844 52
	$110,239 41
En moins, Réfaction (rebate), 15 pour cent ...	$6,582 13
Réassurances ...	18,833 41
Dépenses, taxe, licence, loyer ...	3,446 30
Réservé pour pertes non réglées ...	20,000 00—48,861 84
Bénéfice net ...	$61,397 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse ...	$60,716 28
Effets à recevoir pour primes et prêts, garanty ...	204,047 36
Primes en voie de recouvrement ...	18,431 98
Placé en bons, actions, etc., de banques, compagnies d'assurance, etc. ...	43,355 42
Propriété foncière ...	4,567 68
Billets d'actions (stock notes) ...	262,238 50
	$593,355 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président,
JAMES A. WHITE, Secrétaire,

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé par devant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé ... 10 pour cent.
Dividende sur le surplus ... 5
Dividende sur primes remboursées ... 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	J. L. Haas,
J. A. Brasselmann,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore,	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Langhier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Millan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. H. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman,	W. R. Thompson,
Lucian J. Deine,	Frederick Wing,
J. A. Dunnica,	C. W. Wood,
Fred. Ernest,	Louis A. Wiltz,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman.

19oct—1m—M pa

ALBIN ROCHEREAU. CHARLES T. DUGAZON. Mme. ADELE HEPP, in commendam. PIERRE MABITES. ERNEST MERILLE.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., New York. 15 & 17 ST. LOUIS ST., New Orleans.

31 oct—1m

Transféré au 131 de la rue Canal.

E. LEVY & CO,

PROPRIETAIRES

—DU—

GRAND DOLLAR STORE

DU SUD,

FONDÉ EN 1866.

Décrient mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetés pour la saison prochaine et dont le prix, pour chaque d'eux, sans exception, est de

UN DOLLAR SEULEMENT:

Tapis en toile cirée 4 ears 5. Un magasinage assortiment de cuir rachée et de tous autres genres, pour dames.

Articles de Ménage

POUR UN DOLLAR.

Services à thé et à café. Grandes théières à épices, contenant des cadeaux pour six différentes épices. Boîtes à couteaux et à fourchettes. Ecoinsettes, Plumeaux, Grandes bottes ... aponades.

Belles broderies françaises.

10 yardes pour $1; 4, 5, 6, 4, 3, 2 et 1 yarde, de meilleure qualité, pour

UN DOLLAR.

Belles broderies ... Mouchoirs, pour dames, ... Mouchoirs, pour dames, ... Mouchoirs, pour dames,